

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Septembre 2019

180x19

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE EXCEPTIONNELLE A L' ASSOCIATION SPORTIVE : « PENNES MIRABEAU/CADENEAUX RUGBY » Exercice 2019

Dans le cadre de sa politique sportive et de lien social, la Ville a souhaité apporter son soutien au mouvement sportif contribuant à ce développement.

L'association « **Pennes Mirabeau Cadeneaux Rugby** » a présenté auprès des services municipaux, un dossier de demande de subvention exceptionnelle dans le cadre de ses actions auprès des scolaires à savoir l'organisation d'un tournoi des écoles.

Pour sa première édition 2019, 130 élèves du CE1 ont participé chaque semaine à des séances de découverte et d'initiation de rugby tout au long de l'année, pour enfin terminer sur un tournoi final validant le travail réalisé par les enfants et les éducateurs bénévoles, le samedi 25 mai 2019.

Vu le projet et le bilan des activités sportives et éducatives, présenté par l'association « **Pennes Mirabeau Cadeneaux Rugby** », conduites auprès des écoles sur l'année 2018/2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Sport réunie le 17 septembre 2019 et considérant que l'association « **Pennes Mirabeau Cadeneaux Rugby** », légalement déclarée, exerce une activité d'intérêt général sur la commune par ses actions, Il est proposé de lui attribuer une subvention de 1 500,00 € afin d'encourager cette initiative partenariale.

Nom de l'association : **PENNES MIRABEAU/CADENEAUX RUGBY**

représentée par son président : Monsieur BAGARRY René

Objet statutaire : favoriser et promouvoir la pratique du rugby et des disciplines associées par des stages, actions, compétitions, interventions dans le domaine sportif, culturel et éducatif.

Siège : Maison du Rugby, avenue Paul Brutus, les Cadeneaux - 13170 Les Pennes Mirabeau

SIRET n° : 490 109 014 00 12

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- PRÉCISE que l'association « **Pennes Mirabeau Cadeneaux Rugby** » remplit les conditions légales au titre de la loi 1901
- DÉCIDE de lui attribuer une subvention de 1 500,00 € au titre de l'exercice 2019
- PRÉCISE que les crédits ont été prévus au Budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Septembre 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA